



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie
(<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Trois ans pour une agression sexuelle en prison > Trois ans pour une agression sexuelle en prison

Trois ans pour une agression sexuelle en prison

Jean-Alexis Gallien-Lamarche | Créé le 22.05.2017 à 08h46 | Mis à jour le 23.05.2017 à 08h51



Le 1er puis le 3 août 2015, il a obligé un codétenu à lui faire une fellation. L'agresseur est décrit comme « un psychopathe qui ne tolère pas l'homosexualité ». Photo Archives LNC JUSTICE. Un détenu du Camp-Est a été condamné par le tribunal à trois années de prison pour avoir obligé un autre prisonnier à lui faire une fellation. La victime est apparue traumatisée devant les magistrats.

Prostré sur le banc des victimes, en larmes, il a fini par témoigner, difficilement. À quelques mètres de son agresseur qui le toise méchamment, il n'a pas eu peur de dire toute la vérité. « Il devait se libérer d'un poids », analyse le substitut du procureur, vendredi, au cours du procès d'un homme d'une quarantaine d'années, jugé pour agression sexuelle. Les faits remontent aux 1er et 3 août 2015 au cours desquels celui-ci a forcé un codétenu à lui faire une fellation, par deux fois, dans la douche d'une cellule. « Je pleurais beaucoup, je ne voulais pas faire ça », raconte la victime.

Un « psychopathe » violent

Parce qu'homosexuel, il vit un enfer au quotidien en prison. « Il est rejeté et humilié. Son agresseur lui a fait vivre des persécutions quotidiennes », a relevé l'avocate de la victime, Me Marie-Astrid Cazali. Un agresseur réputé violent, condamné dix-sept fois, et décrit par l'expert-psychiatre comme « un psychopathe qui ne tolère pas l'homosexualité ». À la barre, le prévenu nie toute agression sexuelle. « Je voulais simplement l'intimider parce qu'il a un comportement de femme », se défend ce dernier. « La victime n'a pas inventé cette histoire quand même, fulmine la représentante du parquet qui requiert à l'encontre de ce « personnage inquiétant et sans aucun regret » quatre années de prison. Le tribunal tranche. Le prévenu écope de trois ans de prison. Lui et sa victime sont repartis du palais de justice vers le Camp-Est dans le même fourgon de police.

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/trois-ans-pour-une-agression-sexuelle-en-prison> asdasdasdad